



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Circulation routiere

Question écrite n° 2078

Texte de la question

M Jean Proveux demande a Mme le ministre des affaires europeennes si, dans le cadre de la mise en place du Marche europeen de 1993, le Gouvernement francais entend proposer a ses partenaires la creation d'une plaque mineralogique identique pour l'ensemble des vehicules circulant dans la communaute.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de la creation d'une plaque mineralogique identique pour l'ensemble des vehicules circulant dans la Communaute fait depuis 1986 l'objet d'une concertation au niveau des experts a Bruxelles. D'importantes difficultes techniques ralentissent cependant l'adoption d'un modele de plaque totalement harmonise, du fait des profondes divergences de mode d'etablissement qui existent entre Etats membres. Pour sa part, tres favorable au principe d'un signe de reconnaissance commun qui traduise l'identite communautaire des vehicules, la France participe activement a ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2078

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2421